



Le + syndical

CGC-DGFiP
86/96 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53..18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

CAP N n°2 du 30 janvier 2013-01-30
Sélection AFIPA

La CAP était présidée par Olivier Rousseau.

L'administration a communiqué aux organisations syndicales les résultats de la sélection qu'elle a effectuée :

Au titre du tableau d'avancement pour les IP

Au titre de l'entretien professionnel pour les IDIV.

Toutes les places offertes étant pourvues par la sélection proposée, les échanges ont essentiellement porté sur les modalités d'organisation de ces sélections et les conseils à donner aux candidats non sélectionnés.

Candidats et places offertes :

157 candidats IP pour 93 places offertes

35 candidats IDIV 9 places offertes.

Le nombre de places offertes aux IDIV correspond au quota défini par la réglementation (10%) des places offertes au TA pour les IP.

Le nombre de places offertes aux IP s'apprécie à partir du nombre de postes vacants ou susceptibles de l'être *par filière*. Soit 32 places pour la filière GP et 61 pour la filière fiscale.

Sur la filière fiscale, monsieur Rousseau a indiqué que le volume des postes offerts cette année correspondait à un retour à un équilibre antérieur à la fusion. Il a précisé que la fusion avait donné lieu à des organigrammes provisoires avec notamment un doublement de certains pôles de la filière fiscale. Il est prévu un retour à l'organigramme classique ce qui conduira, au cours des années à venir, à la suppression de 11 postes d'AFIPA, par départs naturels. Pour cette sélection 2013, 5 postes d'AFIPA ont ainsi été supprimés.

Modalités de sélection IP:

Le dispositif a été présenté à l'ensemble des candidats.

Pour l'entretien professionnel, chaque candidat a droit à un entraînement à l'oral dont l'organisation est assurée par la délégation interrégionale. A défaut les candidats, peuvent s'adresser à RH1B.

Pour la filière gestion publique, les engagements pris ont été respectés. Les IP positionnés sur un poste AFIPA, ont été sélectionnés.

Cependant, l'administration a pour cette sélection pris en compte la qualité de la prestation du candidat à l'entretien pour fixer la date de prise de grade.

La date normale de prise de grade est le 01/09/2013.

5 candidats bénéficient d'une nomination anticipée au 01/03/2013

5 ne seront nommés AFIPA qu'au 01/03/2014 et risquent de prendre du retard pour la suite de leur déroulement de carrière.

Pour la filière fiscale, l'entretien professionnel est essentiel. En effet les appréciations portées dans les dossiers des candidats ne permettent pas de les départager. Sur 125 candidats, 110 sont excellents. Mais le dossier n'est pas déterminant, parmi les candidats notés très bons, 7 ont été sélectionnés. Le dossier interviendrait essentiellement pour les candidats à la césure.

Modalités de sélection IDIV :

Il s'agit d'une sélection unifiée, sans notion de filière, basée sur le mérite individuel. Le candidat doit obtenir une note supérieure à 12 à l'examen professionnel. Le dernier sélectionné a été noté 13. En 2013, les candidats de la filière GP ont été plus nombreux que ceux de la filière fiscale.

Les candidats non sélectionnés au titre du TA 2013 peuvent demander un retour pédagogique au jury. Pour cela il convient d'adresser un mail avant le 15/02 au jury.

La position de la CGC :

La CGC apprécie le respect des engagements pris par la direction générale (IP de la filière GP), les efforts de transparence et de recherche d'équité dans l'organisation du dispositif d'entretien professionnel (filiale fiscale et IDIV).

Cependant, concernant le tableau d'avancement des IP au grade d'AFIPA, si la pratique de l'entretien professionnel s'impose dans la mesure où les dossiers des candidats de la filière fiscale sont tous très bons, pour la CGC, cette organisation est contraire aux dispositions statutaires.